



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : administration centrale

Question écrite n° 57299

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'outre-mer lui donner des indications sur les mesures prises pour assurer la continuité du service public et du travail de ses services en cas de catastrophe naturelle touchant la région parisienne, et donc les services centraux de son administration. Il pense en particulier aux risques que pourraient causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910.

Texte de la réponse

Les services d'administration centrale du ministère de l'outre-mer occupent le site Oudinot-Invalides, sis 27, rue Oudinot à Paris 7e. Ce site, d'une superficie totale de plus de 11 000 mètres carrés, comporte un ensemble immobilier datant des 18e, 19e et 20e siècles, développé en quatre ailes de trois et quatre étages avec caves et galeries en sous-sol. Dans sa partie centrale se trouve l'hôtel ministériel et un jardin. Trois accès sont possibles : deux donnant sur la rue Oudinot, dont l'un n'est accessible qu'aux piétons, et un troisième sur le boulevard des Invalides. Hormis l'endommagement des toitures et des ouvertures par des phénomènes de tempête qui rendrait le site inaccessible aux personnels, le principal facteur de risque réside effectivement en une inondation identique à celle de 1910. Le plan d'évaluation de ce risque, actuellement en cours, présente une seule zone d'inondation potentielle dans un des sous-sols d'une aile des bâtiments. Or, celle-ci ne renferme aucun équipement sensible (central électrique, de télécommunications...). Cependant, il est à noter que le ministère a engagé une opération d'installation d'un groupe électrogène dont la mise en service est prévue en 2006. Par ailleurs, les moyens de télécommunications comprennent un autocommutateur téléphonique situé en rez-de-chaussée et une salle des serveurs informatiques située au deuxième étage d'un des bâtiments. Enfin, une salle dédiée à la gestion de crises est installée au deuxième étage d'une aile de l'hôtel ministériel. Il convient à ce sujet de souligner que l'administration centrale du ministère et l'ensemble des représentations de l'Etat outre-mer sont dotés d'un système de communication satellitaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57299

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1263

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10887